

---

# COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

## POLITIQUE 14 - TOURISME

Dans un contexte de reprise économique encore incertain, le Département entend plus que jamais soutenir le développement touristique, levier de développement local et d'attractivité des territoires. En écho aux orientations issues de la démarche Ille-et-Vilaine 2035, l'action départementale est ciblée vers le tourisme durable et l'action de proximité. La collectivité poursuivra dans cet esprit son partenariat étroit avec l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT35) et ses différentes collaborations avec les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

### **I - PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'ILLE-ET-VILAINE (ADT35)**

Le partenariat entre le Département et l'ADT35 a été particulièrement mobilisé en 2020 et 2021 pour soutenir les partenaires touristiques confrontés à la crise sanitaire. Le plan de rebond engagé dès mai 2020 s'est traduit par :

- des actions de communication (promotion des sites touristiques breilliens pour favoriser la reprise d'activité : campagne « reprenez des couleurs » et supplément estival Ouest France en 2020, campagne « psst c'est par ici » en 2021),
- des actions d'ingénierie (offre technique d'accompagnement des partenaires touristiques, veille et information sur la situation, les mesures nationales, les aides mobilisables,...),
- le soutien financier du Département, relayé par l'ADT35 : FAPA35, contribution départementale au Fonds Covid-Résistance, diffusion de chèques-vacances aux 11 000 collégien.nes boursier.es du département.

A plus long terme, et en cohérence avec la priorité donnée par le Département au tourisme de proximité et au tourisme vert (en écho au scénario retenu dans le cadre d'Ille-et-Vilaine 2035, auquel l'ADT35 a contribué), l'ADT35 a redéfini son positionnement marketing de manière à se différencier des autres échelons d'intervention (enjeu important dans un contexte de compétence partagée où la lisibilité des interventions n'est pas toujours évidente).

Ainsi, l'ADT35 s'appuie dorénavant sur 3 orientations majeures :

1. Une communication grand public recentrée vers les habitant.es et les clientèles présentes sur le territoire.

2. Un territoire qui se positionne sur 4 thématiques fortes, marqueurs de l'Ille-et-Vilaine :

- tourisme durable et voyage responsable
- culture, patrimoine, gastronomie
- itinérance douce
- nautisme (maritime et fluvial)

---

3. Une action orientée en priorité vers les espaces et les offres les plus éloignées des centres d'attraction.

Une nouvelle identité visuelle est en cours de définition pour une mise en œuvre attendue en 2022. Une feuille de route dédiée au tourisme pour tou.tes viendra également compléter ce repositionnement marketing, en établissant des pistes concrètes d'actions favorisant l'accès aux visites et séjours touristiques pour les publics prioritaires du Département et le développement d'une offre touristique adaptée à ces publics.

Enfin, alors que le Département mène une réflexion globale sur son offre d'ingénierie, souhaitant notamment valoriser davantage l'offre d'ingénierie de ses partenaires de 1<sup>er</sup> rang, l'ADT35 revoit également ses modalités d'intervention en matière d'accompagnement de projets touristiques sur les territoires.

C'est dans ces perspectives que le Département renouvellera sa subvention annuelle de fonctionnement à l'ADT35, d'un montant de 1 604 892 €. Un bilan de la convention triennale d'objectifs et de moyens qui lie le Département à l'ADT35 sera réalisé pour pouvoir préparer une nouvelle convention, pour la période 2023-2025.

## **II - TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE A LA TAXE DE SEJOUR**

La taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La majorité des collectivités locales partenaires (celles ayant instauré une taxe de séjour et par qui transite la taxe départementale) a souhaité procéder au reversement du montant collecté pour le Département à la fin de chaque exercice budgétaire.

L'année 2020 a été marquée par un arrêt d'activité pour les hébergeur.euses pendant la période de confinement qui n'a pas pu être compensé par la fréquentation touristique dynamique qu'a connue l'Ille-et-Vilaine en période estivale. Le produit quasi consolidé de taxe additionnelle (des reports d'échéance de reversement pour les hébergeur.euses décidés par certaines collectivités ont généré un décalage dans le reversement de la taxe additionnelle au Département) s'élève à environ 200 000 € (dont plus de la moitié en provenance du territoire de Saint-Malo Agglomération).

Le produit collecté au titre de l'année 2021 devrait pouvoir être consolidé au premier semestre 2022, avec 3 nouveaux territoires concernés dans le département : les communautés de communes du Val d'Ille-Aubigné, Bretagne Porte de Loire Communauté et Vallons de Haute-Bretagne Communauté qui ont instauré la taxe de séjour en 2021. La taxe additionnelle départementale s'applique donc aussi mécaniquement sur ces 3 territoires.

En 2022, Vitré Communauté prélèvera également la taxe de séjour, ce qui porte à 15 le nombre d'EPCI prélevant la taxe de séjour en Ille-et-Vilaine. Dans ce contexte, le produit de taxe additionnelle pour 2022 est estimé à 300 000 € et sera affecté au financement de l'ADT35 (couvrant ainsi environ 19 % de la contribution du Département).

## **III - SIGNALISATION TOURISTIQUE**

En 2022, la commission départementale de signalisation touristique poursuivra ses travaux d'examen des projets de signalisation portés par les partenaires touristiques du territoire et relayés par les EPCI. Les réflexions initiées en 2021 sur les circuits touristiques se poursuivront également, avec un enjeu fort autour des mobilités touristiques douces.

### **Synthèse :**

***Le Département poursuivra en 2022 son action dans le domaine du tourisme, levier d'attractivité et de développement du territoire. En cohérence avec la démarche prospective Ille-et-Vilaine 2035, il mettra plus que jamais l'accent sur le tourisme durable et l'action de proximité. L'ADT35 mènera dans cet esprit des chantiers tels***

---

que la finalisation de l'élaboration d'une feuille de route « tourisme pour tous » et la structuration de son offre d'ingénierie.

La collectivité renouvelle à ce titre son soutien à l'ADT35, avec une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 604 892 € encadrée, pour la dernière année, par la convention d'objectifs et de moyens adoptée en 2020.

La collecte de la taxe additionnelle à la taxe de séjour, prélevée pour la troisième année, viendra conforter la politique touristique, avec un montant estimatif de 300 000 €.

**En conclusion**, je vous propose :

- d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants, tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés ;
- d'approuver le montant de la subvention suivante au profit de l'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine :

<i>Libellé</i>	<i>Imputation</i>	<i>BP 2022</i>
<i>Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine</i>	<i>65-94-6574.44</i>	<i>1 604 892€</i>

- d'inscrire la recette suivante liée à la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour :

<i>Libellé nature</i>	<i>Imputation</i>	<i>BP 2022</i>
<i>Taxe additionnelle à la taxe de séjour</i>	<i>73-94-7362</i>	<i>300 000 €</i>

LE PRESIDENT  
*Jean-Luc CHENUT*